

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du		5 avril 2017	à	19h00	
N° délibération D2017-03-08		Date de convocation 30 mars 2017		Date d'affichage 14 avril 2017	
		Nombre de conseillers			
En exercice <b>15</b>	Présents <b>14</b>	Absents exc.	Abser <b>0</b>	nts	Votants <b>15</b>
		Etaient présents			
M. WOLLJUNG Serge M		M. POINSIGNON Gilles		Mme BOULANGE Rachel	
M. OLEKSIUK Nicolas		Mme LUBNAU Dominique		Mme DAUMAIL Martine	
Mme PIQUEMAL Anne		M. GIRARD Guy		Mme CAISSUTTI Claudie	
M. MULLER Jean-Marie		M. FALLITO Giovanni		M. MARTIN Michel	
Mme MARTIGNON Sonia		Mme PREVOT Nadège			
		Etaient absents excusés	<u> </u>		
M. MARION Julien F		Pouvoir à M. FALLITO Giovanni			

Objet : Assainissement : Transfert des résultats à la CCHCPP

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 entérinant la compétence « assainissement » comme nouvelle compétence de la Communauté de Commune du Pays de Pange (CCPP);

**VU** la délibération D2016-08-01 du 12 décembre 2016 mettant à disposition de la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange les biens nécessaires à la compétence « Assainissement »

**VU** la fusion au 1e janvier 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) et de la Communauté de Communes du Haut Chemin (CCHC) pour composer un nouvel EPCI : la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) ;

**VU** la délibération D2017-01-06 du 26 janvier 2017 entérinant la dissolution et autorisant le transfert des résultats du budget annexe « assainissement » à la CCHCPP ;

**VU** le compte administratif 2016 du budget «Assainissement » approuvé par délibération D2017-02-02 du 9 mars 2017 ;

**VU** le compte administratif 2016 du budget principal M14 approuvé par délibération D2017-03-02 du 5 avril 2017 ;

**VU** le vote du budget primitif M14 2017 le 5 avril 2017 ;

Malgré l'intention de transférer et la volonté de solidarité communautaire

Compte tenu de l'état de la trésorerie de notre commune



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

D'**ANNULER** l'autorisation du transfert des résultats du budget annexe « Assainissement » à la CCHCPP incluse dans la délibération D2017-01-06 du 26 janvier 2017,

De **NE PAS TRANSFERER** les résultats du budget annexe « Assainissement » à la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange.

De **REFLECHIR** à une solution de solidarité en concertation avec la Communauté de Communes Haut-Chemin Pays de Pange.

Fait à Silly-sur-Nied, le 5 avril 2017 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

